

BULLETIN D'INSCRIPTION

A PHOTOCOPIER

Renseignements et inscriptions :

ISOVER : Tél : 01 41 51 55 09 - Fax : 01 41 51 54 48 - E-mail : formation_ Isover@saint-gobain.com

Intitulé du stage : Date :

Lieu : Vaujours (93) Chambéry (73)

Participant 1

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

Fonction :

Participant 2

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

Fonction :

Société

Nom de la société

Représenté par :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

N° de SIRET (mention obligatoire) : Effectif +10 Effectif -10

Adresse facturation si différente (OPCA)

OPCA = Organisme Paritaire Collecteur Agréé

Personne en charge du dossier

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

Fonction :

Fait à,

Le

Cachet de l'entreprise et signature du responsable
en charge de la formation
La signature du présent bulletin vaut acceptation
des conditions générales d'inscription et de participation.

A retourner par courrier à Saint-Gobain ISOVER,
Centre de Formation B.P. 161 - 354 rue de Meaux
93410 VAUJOURS ou par Fax au 01 41 51 54 48

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES DE FORMATION

Les présentes conditions générales régissent l'ensemble des formations dispensées par le Département Formation de Saint-Gobain ISOVER, (société anonyme au capital de 45 750 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 312 379 076, dont le siège social est 18 avenue d'Alsace, à Courbevoie (92400)), dont la déclaration d'activité est enregistré sous le numéro 11 92 16179 92 auprès du Préfet de la Région d'Ile-de-France. Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales, par le participant et son employeur, les dispositions de ces dernières et prévalant sur tout autre document.

Frais de participation

Les frais de participation à chacune des formations proposées sont précisés dans la dernière édition du catalogue du Département Formation.

Outre la formation à proprement parler, ces frais comprennent les déjeuners. Tout autre frais demeure à la charge du participant ou de son employeur.

Modalités d'inscription

Toute inscription devra être effectuée au plus tard un mois avant la date de la formation, à l'aide du bulletin d'inscription prévu à cet effet disponible dans le catalogue ou sur simple demande téléphonique au 01 41 51 55 09 ou par fax au 01 41 51 54 48.

L'inscription sera effective dès réception par le Département Formation, par courrier à l'adresse suivante Centre de formation Saint-Gobain ISOVER, 354, rue de Meaux - BP161 - 93410 Vaujours ou par télécopie au 01 41 51 54 48, du bulletin d'inscription du participant dûment complété et signé, accompagné du règlement des frais de participation conformément aux modalités définies à l'article «Conditions de règlement» ci-après.

La confirmation de son inscription sera adressée au participant par courrier, courriel ou télécopie.

Des préinscriptions peuvent être réalisées par téléphone, leur prise en compte étant subordonnée à leur confirmation par écrit dans un délai de dix jours ouvrés, dans le respect des modalités définies ci-dessus.

Convention de formation et convocation

Au plus tard quinze jours avant le début du stage est adressé au client participant et/ou à son employeur :

- Une convention de formation en trois exemplaires, incluant le programme du stage concerné et les engagements du Département Formation pour le bon déroulement de ce stage, dont un exemplaire est à retourner signé et complété ;
- Une convocation au stage qui précisera toutes les modalités : dates, planning horaire, lieu et heure d'accueil ;
- Le livret pratique (plan d'accès au Centre de Formation, moyen d'accès, hôtels, particularités d'organisation éventuelles). Des possibilités d'hébergement sont fournies à titre indicatif, en vue d'aider le stagiaire à organiser son séjour.

Facturation

Une facture établie en double exemplaire ainsi qu'une attestation de présence et la feuille d'émargement du participant seront adressés à l'employeur de ce dernier et/ou à l'organisme paritaire consultatif prenant en charge la totalité ou une partie des frais de formation.

Conditions de règlement

Ainsi qu'il est précisé à l'article «Modalités d'inscription» ci-dessus, l'inscription doit être accompagnée du règlement de la prestation de formation par chèque à l'ordre de Saint-Gobain ISOVER.

Si le participant ou son employeur souhaite que le règlement soit pris en charge par un organisme paritaire collecteur, celui-ci le mentionne sur son bulletin d'inscription.

En cas de prise en charge partielle, le participant ou son employeur s'acquitte du solde.

En tout état de cause, l'intégralité du coût de la formation devra être réglée au Département Formation avant le début du stage. Aussi, si le montant pris en charge par l'organisme paritaire consul-

taf n'était pas reçue par le Département Formation au plus tard deux jours avant le début de la formation, le participant ou son employeur serait tenu de régler ce montant sous peine de ne pouvoir participer à la formation.

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur la facture donnera lieu à des pénalités de retard égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur.

Evaluation de stage

Afin de permettre au Département Formation d'entreprendre les actions correctives susceptibles d'améliorer en permanence la qualité des formations proposées, chaque participant sera invité à renseigner une fiche d'appréciation de la formation.

Désistement - Report - Annulation d'inscription, par le client

En cas de désistement d'un participant, son remplacement par un autre stagiaire sera possible jusqu'à la veille du jour de la formation. En cas d'empêchement du participant signalé au Département Formation au plus tard neuf jours calendaires avant le début de la formation, un report d'inscription sur un autre stage sera possible. Les modalités techniques et financières de ce report seront convenues au cas par cas entre les parties en fonction des disponibilités de chacun.

Sauf cas de force majeure dont il appartiendra au participant ou à son employeur de rapporter la preuve, l'annulation de la participation à une formation dans un délai inférieur ou égal à huit jours calendaires avant son début entraînera, à titre de dédit, la facturation d'une somme égale à 50% des frais de participation.

Tout abandon ou absence durant la formation justifiera le règlement de l'intégralité du coût de la formation par le participant ou son employeur.

Annulation du stage par le Département Formation

Le Département Formation se réserve la possibilité d'annuler un stage à tout moment en prévenant les participants dans les meilleurs délais. Le Département Formation remboursera alors aux participants ou à leurs employeurs l'intégralité du montant des sommes versées, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Responsabilité

Sauf faute lourde de sa part, la responsabilité de Saint-Gobain ISOVER à l'égard d'un participant ou de son employeur ne saurait excéder le montant payé par ce participant ou cet employeur.

Le participant et/ou son employeur s'obligent à souscrire et à maintenir en vigueur pendant toute la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, susceptibles d'être causés par leurs agissements au préjudice de Saint-Gobain ISOVER, des autres participants ou des tiers.

Confidentialité

Le participant et/ou son employeur s'interdisent de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition, sans l'accord préalable et écrit du Département Formation.

Loi Informatique et libertés

Les informations qui sont demandées au participant sont nécessaires au traitement de l'inscription. Conformément à la loi «informatique et liberté» du 06/01/78, le participant bénéficiera d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui le concernent.

Si le participant souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations qui le concerne, il lui appartient de s'adresser au Département Formation au 01 41 51 55 09.

Droit applicable et attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

Tout litige ou toute contestation, auxquels les présentes conditions pourraient donner lieu, tant pour leur validité que pour leur interprétation ou leur exécution, sera porté devant le Tribunal de Commerce de NANTERRE.